




# RESULTATS DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

ANNÉE 2007



 *Atteinte d'une hépatite A,  
Eva est reconnue "travailleur handicapé".*

L'accord de branche 2006-2010 Croix-Rouge Française – FEHAP – Snasea est le quatrième renouvellement d'une démarche initiée en 1991. Cette démarche, propre au champ sanitaire, social et médico-social sans but lucratif s'inscrit dans l'application de la loi du 10 juillet 1987, relative à l'emploi des travailleurs handicapés, modifiée par la loi de février 2005. Il est conclu entre les trois entités sus nommées et les cinq organisations syndicales suivantes : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO.

Les principes généraux qui animent cet engagement sont entre autres :

- la transformation de l'obligation « législative » d'emploi des travailleurs handicapés en une obligation de résultats en terme d'emplois supplémentaires,
- l'engagement des entreprises ou établissements à conduire des politiques actives d'emploi des travailleurs handicapés,
- la mise en œuvre d'actions mesurables dont la pérennisation des emplois en CDI,
- l'adaptation des mesures et financements aux besoins des employeurs et salariés couverts par l'accord.

L'accord inclut naturellement les quatre plans prévus par la loi, à savoir l'embauche en milieu ordinaire de travail, la professionnalisation, l'adaptation aux mutations économiques et le maintien dans l'entreprise. Mais, en complément, deux programmes supplémentaires sont mis en œuvre, l'un portant sur le travail adapté et l'autre sur le maintien dans l'entreprise des personnes salariées déclarées inaptes ou des salariés dont le handicap s'aggrave.

L'association OETH est chargée de mettre en œuvre cet accord auprès des 6635 établissements et 9472 travailleurs handicapés concernés.

Ce rapport annuel vous présente la situation des établissements au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et des financements accordés par OETH. Ce document sera complété par des statistiques locales (départements et régions) disponibles à la fin de l'année 2008 sur notre site internet ([www.oeth.org](http://www.oeth.org)).

Au fil des pages, vous découvrirez des éléments positifs qui sont la traduction de la politique active d'emploi qui est menée dans les établissements mais aussi des points qui appellent notre vigilance pour l'avenir :

- la stagnation du taux d'obligation moyenne par le différentiel entre les entrées en poste et les sorties notamment pour départ à la retraite
- l'âge des travailleurs handicapés, dont la moyenne s'accroît.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

L'équipe d'OETH

## L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

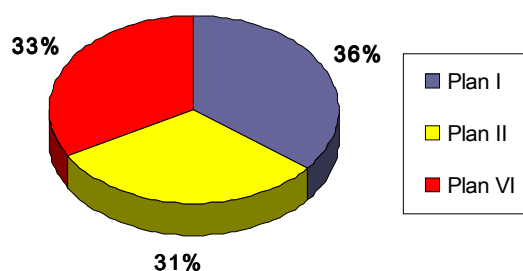
et

### LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE BRANCHE

Le Comité Paritaire, garant du dispositif de l'accord de branche, suit et contrôle la mise en œuvre de cet accord pour permettre aux établissements et services de remplir leur obligation d'emploi. En 2007, il a tenu 10 réunions au cours desquelles il a traité 1112 dossiers (concernant 1136 travailleurs handicapés) de prise en charge financière :

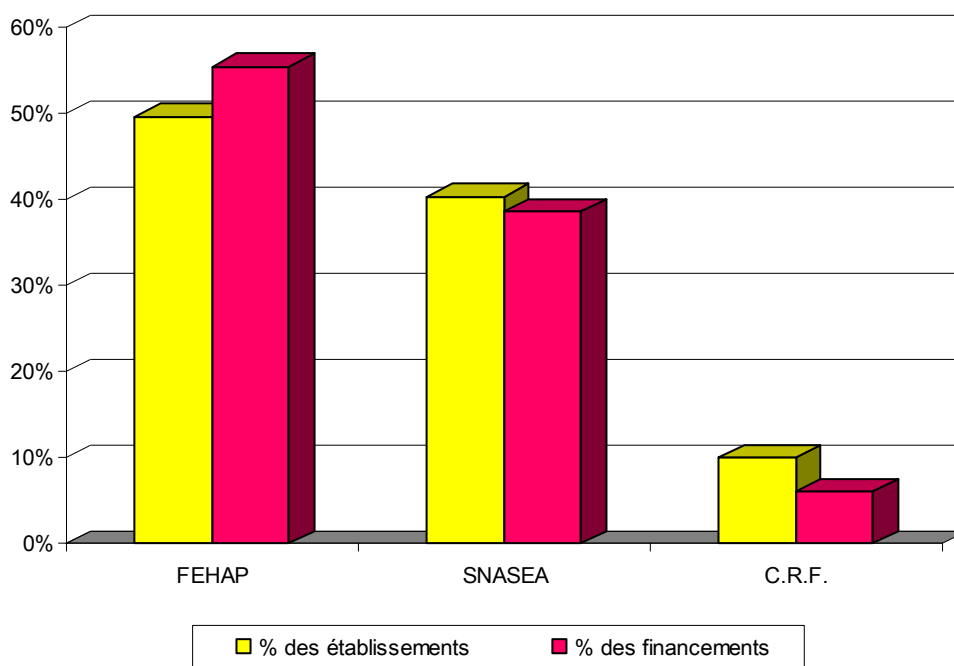
Nature du financement	Année 2007		Réalisé au 30/11/2008	
	Nbre de dossiers	Montants accordés	Nbre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	17	35 912,50 €	48	98 584,85 €
<b>Embauches</b>				
Contrat à durée indéterminée	224	795 550,00 €	237	1 277 665,00 €
Contrat à durée déterminée (y compris CAE et CAV)	457	1 059 370,00 €	240	480 500,00 €
Insertion (prime salarié)			18	16 575,00 €
<b>Formation</b>				
Contrat de professionnalisation et d'apprentissage	43	1 478 394,12 €	52	1 678 236,69 €
Formation CAE et CAV	59	90 820,96 €	38	55 372,68 €
Stage de découverte et de sensibilisation	24	53 000,00 €	0	- €
Stage et formation	5	20 546,57 €	10	76 881,50 €
<b>Maintien à l'emploi</b>				
Aménagement des postes de travail	113	385 024,79 €	109	344 152,48 €
Prévention	53	251 284,87 €	52	389 039,23 €
Reconnaissance de travailleur handicapé	77	502 150,40 €	120	710 451,20 €
Reconversion professionnelle	40	628 972,00 €	35	515 964,66 €
<b>Total</b>	<b>1 112</b>	<b>5 301 026,21 €</b>	<b>959</b>	<b>5 643 423,29 €</b>

**Répartition des financements 2007 par Plan**



Plan I : incitation à l'embauche – Plan II : formation – Plan VI : maintien dans l'emploi.

## Répartition des établissements et des financements accordés par organisme en 2007



### La formation :

En 2007, l'Association OETH a financé 95 255 heures de formation pour un montant de 2 149 369 €.

### La contribution :

L'association assure la collecte et la gestion des contributions dont le montant s'élève à 8 097 995 € pour 2007 (contributions perçues en 2008 au titre de 2007). La répartition par organisme est la suivante :

- ▶ FEHAP : 4 660 574 €
- ▶ Snasea : 2 788 050 €
- ▶ Croix-Rouge Française : 649 371 €

## L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS FEHAP / Snasea / C.R.F.

Le nombre d'établissements et services concernés en 2007 est de 6 635. Parmi eux, on compte 32 associations, représentant 430 établissements, qui ont opté pour la péréquation (déclaration unique par association regroupant les données de l'ensemble de leurs établissements).

D'autre part, en application des règles définissant l'obligation de déclarer en fonction de l'autonomie de gestion par rapport au siège, 1359 établissements ont fait 371 déclarations globales.

Les statistiques portent donc sur 4 644 dossiers exploités représentant la situation de 6 030 établissements :

Consolidé au 31/12/2007	Ets 20 salariés et +		Total Ets 20 sal. et +	Ets - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contrib.	Redevable de la contrib.			
<b>Nombre de Dossiers</b>	<b>1 406</b>	<b>1 092</b>	<b>2 498</b>	<b>2 146</b>	<b>4 644</b>
Effectif d'assujettissement (ETP)	116 829	92 380	209 209	20 338	229 547
<b>Nbre de Travailleurs Handicapés</b>	<b>6 942</b>	<b>2 032</b>	<b>8 974</b>	<b>498</b>	<b>9 472</b>
Unités TH bénéficiaires	6 854,62	1 990,37	8 844,99	489,94	9 334,93
Unités Contrats de fournitures	473,73	236,43	710,16	77,17	787,33
Stage	0,43	1,00	1,43	0,00	1,43
<b>Total Unités bénéficiaires</b>	<b>7 328,78</b>	<b>2 227,80</b>	<b>9 556,58</b>	<b>567,11</b>	<b>10 123,69</b>
Nbre d'unités versement	-	<b>2 227,64</b>	-	-	-
<b>Taux d'obligation moyenne</b>	<b>6,27%</b>	<b>2,41%</b>	<b>4,57%</b>	<b>2,79%</b>	<b>4,41%</b>
CDI	6 140	1 909	8 049	383	<b>8 432</b>
CDD	802	123	925	115	<b>1 040</b>

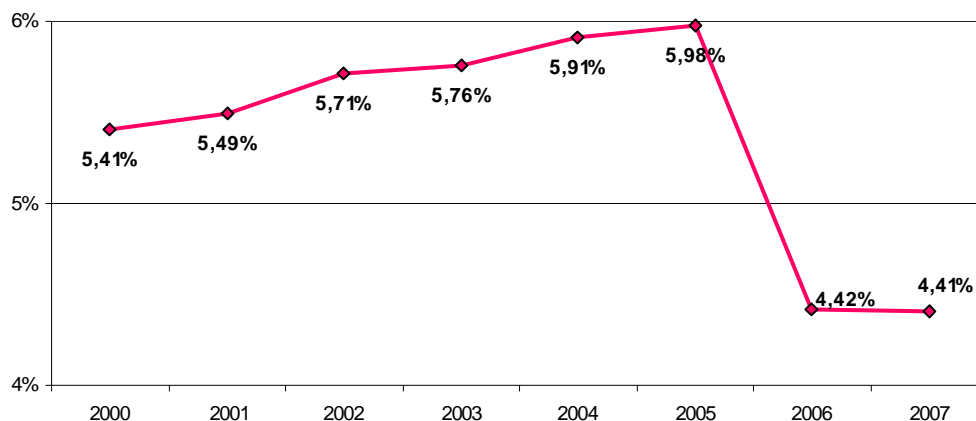
Le taux d'obligation moyenne est obtenu en divisant le total des unités bénéficiaires (unités TH + unités contrat + unités stage) par l'effectif d'assujettissement.

► 54% des établissements (2498) sont assujettis (au moins 20 salariés) : 56% ne sont pas redevables de la contribution et 44% sont redevables de la contribution. Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis est de 4,57% soit en diminution de 0,01 point par rapport à 2006.

► 46% des établissements (2146) sont non assujettis (moins de 20 salariés). Leur taux d'obligation moyenne est 2,79% soit en diminution de 0,07 point par rapport à 2006.

► le taux d'obligation moyenne consolidée est de 4,41% contre 4,42% en 2006.

#### Évolution du taux d'obligation moyenne consolidé



On constate qu'après avoir connu une progression régulière depuis 2000 pour atteindre près de 6% en 2005, le taux d'obligation moyenne consolidé fléchi en 2006 (modifications de la loi) et se stabilise en 2007 à 4,41%.

#### Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés :

Bénéficiaires	CDI	CDD	Total
au 31/12/2006	8 169	1 048	9 217
au 31/12/2007	8 432	1 040	9 472
<b>Solde</b>	<b>+ 263</b>	<b>-8</b>	<b>+ 255</b>

Le solde qui nous intéresse est celui des CDI : on a donc un solde net de +263 CDI par rapport à 2006. Ce solde correspond à la différence entre le flux d'entrée (+1641 CDI) et le flux de sortie (-1378 CDI).

Le flux de sortie de CDI :

- depuis 2001, ce flux est en constante augmentation : les CDI sortis en 2002 représentaient près de 12% des CDI présents en 2001 ; les 1378 CDI sortis en 2007 représentent près de 17% des CDI présents en

2006 (l'année 2006 était une année particulière du fait des nouvelles modalités de prise en compte des bénéficiaires, les CDI sortis représentaient près de 21% des CDI présents en 2005).

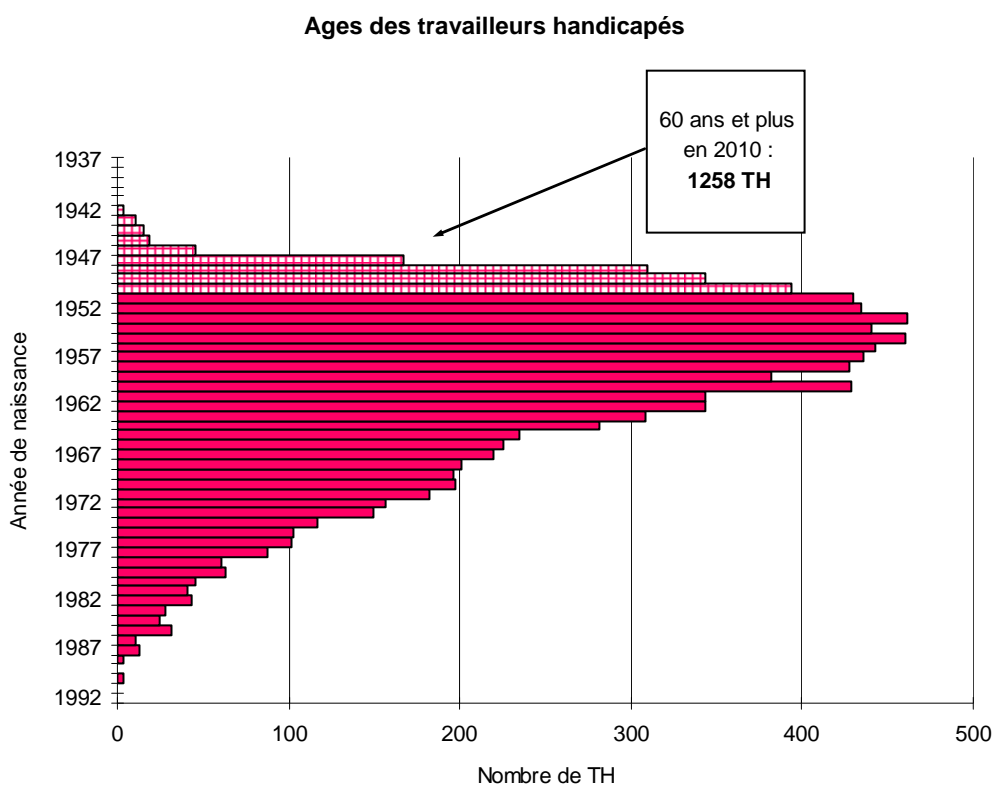
- près de 48% (604) des CDI sortis en 2007 avaient au moins 55 ans (313 de 55 à 59 ans et 291 de 60 ans et +) contre 47% en 2006.

Le flux d'entrée de CDI :

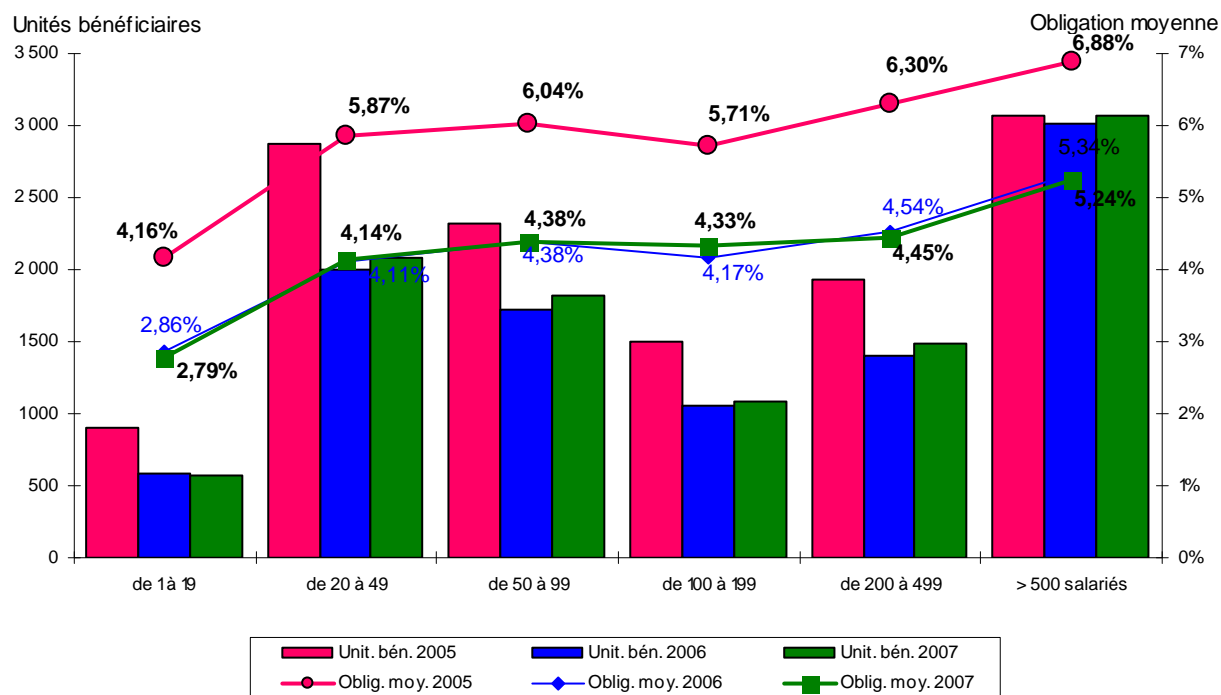
- le flux d'entrée est légèrement plus important que celui de 2006.
- les embauches sont en progression et représentent près de 10% des entrées (157 CDI) contre 7% en 2006 (118 CDI).

### L'âge des travailleurs handicapés :

- ▶ l'âge moyen est de 47,2 ans (47 en 2006).
- ▶ seulement près de 2% des bénéficiaires ont moins de 26 ans ; ce sont principalement des travailleurs ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).
- ▶ 42% des bénéficiaires ont plus de 50 ans.
- ▶ le groupe des "invalides, mutilés de guerre et assimilés" est le plus âgé avec 63% d'entre eux qui ont plus de 50 ans.
- ▶ 59% des "accidentés du travail" ont plus de 50 ans contre seulement 36% des travailleurs qui ont la RQTH qui est le groupe le plus jeune.



### Le taux d'obligation moyenne par taille d'établissement :

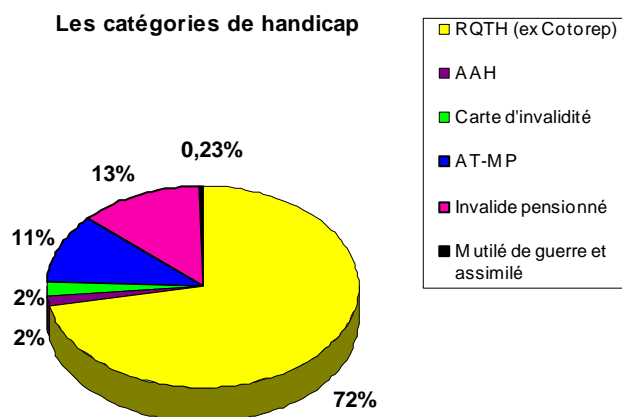


Le taux d'obligation moyenne consolidé diminue de 0,01 point par rapport à 2006.

Les établissements de plus de 200 salariés affichent la plus forte diminution du taux d'obligation moyenne (0,09 point et 0,10 point pour ceux de plus de 500 salariés) par rapport à 2006.

Par contre, le taux d'obligation moyenne des établissements de 100 à 199 salariés est en augmentation de 0,16 point par rapport à 2006.

### Les travailleurs handicapés par catégories de handicap :



- ▶ près de 72% des travailleurs handicapés ont une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).



- ▶ les accidentés du travail et les invalides, mutilés de guerre et assimilés représentent respectivement 11% et 14% des travailleurs handicapés, proportions stables par rapport à 2006.
- ▶ Les deux nouvelles catégories, titulaire de l'allocation adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité, ne représentent que 4% des travailleurs handicapés.

### Les travailleurs handicapés par emploi :

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS	Nbre de TH	%
Chef d'Entreprise	41	0,43%
Professeurs, Professions Scientifiques	112	1,18%
Professions de l'Information, des Arts et des Spectacles	4	0,04%
Cadres Administratifs et Commerciaux	107	1,13%
Ingénieurs et Cadres Techniques	19	0,20%
<b>Cadres, Prof. Intell. Sup.</b>	<b>283</b>	<b>2,99%</b>
Instituteurs et Assimilés	97	1,02%
Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social	1 988	20,99%
Clergé, Religieux	1	0,01%
Professions Intermédiaires Administratives et Commerciales	163	1,72%
Techniciens (sauf techniciens administratifs et commerciaux)	42	0,44%
Contremaîtres, Agents de maîtrise	46	0,49%
<b>Professions Intermédiaires</b>	<b>2 337</b>	<b>24,67%</b>
Agts service ; Aides-Soigts ; Assist. méd. ; Auxil. Puéric. ; AMP ; Amb.	3 466	36,59%
Agents de surveillance	133	1,40%
Employés Administratifs	1 456	15,37%
Personnels des services directs aux particuliers	699	7,38%
<b>Employés</b>	<b>5 754</b>	<b>60,75%</b>
Ouvriers qualifiés (type industriel)	58	0,61%
Ouvriers qualifiés (type artisanal)	644	6,80%
Chauffeurs	84	0,89%
Agents qualifiés manutention, magasinage, transport	25	0,26%
Ouvriers non qualifiés (type industriel)	42	0,44%
Ouvriers non qualifiés (type artisanal)	241	2,54%
Ouvriers agricoles	4	0,04%
<b>Ouvriers</b>	<b>1 098</b>	<b>11,59%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 472</b>	<b>100,00%</b>

► 60% des bénéficiaires occupent des emplois du groupe "employés" ; les "cadres et professions intermédiaires" représentant 28% des emplois et les "ouvriers" 12%.

► cette répartition est stable depuis 2000.

#### Le taux d'obligation moyenne dans les régions :

Régions	Oblig. moy. 2006	Oblig. moy. 2007	Variation 06/07
Alsace	4,01%	4,19%	<b>+0,18</b>
Aquitaine	4,61%	4,62%	<b>+0,01</b>
Auvergne	4,71%	4,43%	<b>-0,28</b>
Bourgogne	4,67%	4,57%	<b>-0,10</b>
Bretagne	5,77%	5,77%	<b>+0,00</b>
Centre	3,75%	3,89%	<b>+0,14</b>
Champagne-Ardenne	4,75%	5,40%	<b>+0,65</b>
Franche-Comté	5,94%	5,98%	<b>+0,04</b>
Languedoc-Roussillon	5,20%	5,35%	<b>+0,15</b>
Limousin	3,80%	4,19%	<b>+0,39</b>
Lorraine	4,69%	4,92%	<b>+0,23</b>

Régions	Oblig. moy. 2006	Oblig. moy. 2007	Variation 06/07
Midi-Pyrénées	5,25%	5,09%	<b>-0,16</b>
Nord-Pas-de-Calais	4,66%	4,70%	<b>+0,04</b>
Basse-Normandie	4,68%	4,71%	<b>+0,03</b>
Haute-Normandie	4,23%	4,36%	<b>+0,13</b>
Ile-de-France	3,62%	3,44%	<b>-0,18</b>
Pays-de-Loire	3,93%	3,91%	<b>-0,02</b>
Picardie	3,74%	3,76%	<b>+0,02</b>
Poitou-Charente	3,19%	4,09%	<b>+0,90</b>
P A C A	4,15%	4,08%	<b>-0,07</b>
Rhône-Alpes	5,11%	4,96%	<b>-0,15</b>
Outre-Mer	2,93%	2,84%	<b>-0,09</b>